



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire 2024 – 2025

Inscription à l'école :

- 1^{ère} inscription à l'école maternelle
- inscription en CP
- changement d'école

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Lieu :

Sexe : M F

Nom de l'école fréquentée pendant l'année scolaire 2023-2024 :

.....Commune :

Classe à la rentrée **2024 - 2025** :

(En cas de changement d'école – fournir le certificat de radiation)

Représentant légal 1 : Parent Tuteur

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Profession : Situation familiale * :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Courriel :

Représentant légal 2 : Parent Tuteur

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Profession : Situation familiale * :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Courriel :

* *célibataire – marié(e) – veuf(e) – divorcé(e) – séparé(e) – union libre – pacsé(e).*

Autres enfants à charge :

Nom - Prénom	Date de naissance	Classe et établissement scolaire à la rentrée 2024

Pièces justificatives à fournir obligatoirement :

Première inscription à l'école Maternelle Les Tilleuls

- Pièce d'identité du parent inscrivant l'enfant,
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois (traduction indispensable),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau/d'électricité ou de gaz, taxe d'habitation ou avis d'imposition),
- Décision de justice (si divorce ou séparation) - En l'absence de jugement, fournir une attestation signée de l'autre parent + photocopie de sa carte nationale d'identité,
- Copie du carnet de vaccination,
- 2 photos de votre enfant (pour qu'il reconnaisse son casier).

Première inscription à l'école Élémentaire Pierre Brossolette

- Pièce d'identité du parent inscrivant l'enfant,
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois (traduction indispensable),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau/d'électricité ou de gaz, taxe d'habitation ou avis d'imposition),
- Décision de justice (si divorce ou séparation) - En l'absence de jugement, fournir une attestation signée de l'autre parent + photocopie de sa carte nationale d'identité,
- Copie du carnet de vaccination.